

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2025 / 00301

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS VILLE D'ALES

Direction Commande publique –
Ingénierie du Bâtiment
Service Marchés publics
Tél : 04 34 24 70 79
Réf : 2025-MM-TAMARIS

Objet : Marché à procédure adaptée relativ aux travaux d'aménagement d'une salle polyvalente sur le quartier de Tamaris (articles L2123-1, R2123-1 1°, R2123-4 à R2123-6 du Code de la commande publique) – signature du marché et tout autre document y afférent

Le maire de la ville d'Alès,

Vu le Code général des collectivités territoriales et ses dispositions de l'article L. 2122-7 ,

Vu la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier (publiée au J.O. du 12 décembre, p 19703),

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération C2025_02_06 du conseil municipal du 15 mars 2025 portant délégation du conseil municipal à Monsieur le maire en application des dispositions des articles L2122-22 et L1413-1 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité pour la ville d'Alès de lancer un marché à procédure adaptée pour l'aménagement d'une salle polyvalente sur le quartier de Tamaris conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique,

Considérant que le présent marché est alloti conformément aux articles L2113-10 et R2113-1 du Code de la commande publique,

| lots | désignation |
|------|-----------------------------|
| 1 | maçonnerie |
| 2 | cloisons doublage |
| 3 | menuiseries |
| 4 | faux plafonds |
| 5 | serrurerie |
| 6 | carrelages faïences |
| 7 | peinture |
| 8 | plomberie sanitaires |
| 9 | électricité |
| 10 | chauffage climatisation cvc |
| 11 | ssi |

Considérant que ces travaux relèvent des familles de la nomenclature interne suivantes :

| Lots | Objet principal | Libellé objet principal |
|------|-----------------|---|
| 1 | B 027 | travaux de maçonnerie |
| 2 | B 069 | travaux de cloisonnement |
| 3 | B 065 | travaux de menuiseries |
| 4 | B 071 | travaux de faux plafonds |
| 5 | B 089 | travaux de serrurerie |
| 6 | B 075 | travaux de carrelages |
| 7 | B 080 | travaux de peinture |
| 8 | B 048 | travaux de plomberie |
| 9 | B 036 | travaux d'installations électriques |
| 10 | B 049 | travaux d'installations de chauffage |
| 11 | B 059 | installation de dispositif prévention contre l'incendie |

Considérant qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 3 octobre 2025 sur la plateforme de dématérialisation « achat public » et sur le BOAMP,

Considérant la date limite de réception des offres fixée au 23 octobre 2025 à 12h,

Considérant les critères de sélection des offres avec leur pondération tels que mentionnés dans l'avis d'appel public à la concurrence et dans le règlement de la consultation, à savoir :

| Critères | Pondération |
|---|-------------|
| 1 - coût des travaux <i>le prix sera noté sur 65 selon la formule suivante : 65 x (prix le plus bas / prix de l'offre)</i> | 65.0 |
| 2 - valeur technique apprécié au regard du mémoire technique <i>identification, composition et moyens humains spécifiquement affectés à l'exécution du marché : détail de la composition et de l'organisation des moyens humains (organigramme, qualification et expériences des intervenants avec production des CV à l'appui) affectés au marché et les conditions de sa mobilisation.</i> | 35.0 |
| <i>moyens matériels spécifiquement affectés au marché, qualité des matériaux</i> | 20 |
| | 15 |

Considérant la proposition et le classement de chacune des sociétés concernant les prestations citées en objet (Cf. tableau d'analyse des offres annexé),

Considérant qu'au titre du lot 1, trois opérateurs économiques ont remis une offre dans le délai et les conditions impartis à savoir :

- SARL GRAND PERE ET FILS représentée par M. Romain GRAND en qualité de gérant – 35 chemin de Lariasse - 30340 Saint-Julien-les-Rosiers,
- SAS SN VINCENT représentée par M. Aurélien MARRON en qualité de gérant – 5 impasse Francis Poulenc – 30100 Alès,
- EURL VENIER RENOVATION représentée par M. Fabien VENIER en qualité de gérant – Zac Capra – 319 rue Antoine Emile – 30340 Méjannes-les-Alès,

Considérant qu'au titre du lot 2, huit opérateurs économiques ont remis une offre dans le délai et les conditions impartis à savoir :

- SARL GRAND PERE ET FILS représentée par M. Romain GRAND en qualité de gérant – 35 chemin de Lariasse - 30340 Saint-julien-les-rosiers,
- SAS SN VINCENT représentée par M. Aurélien MARRON en qualité de gérant – 5 impasse Francis Poulenc – 30100 Alès,
- EURL ADAM BAT représentée par M. Lahcen EL AOUADI en qualité de gérant – 3 rue du Sallet – 30200 Saint-Nazaire,
- SASU MONLEAU ISOLATION représentée par M. Mickaël MONLEAU en qualité de gérant – 1950 avenue du Maréchal Juin – 30900 Nîmes,
- EURL BECCHIA YANNICK représentée par M. Yannick BECCHIA en qualité de gérant – 1363 route de la Royale – 30520 Saint-Martin-de-Valgalgues,
- SARL RECOLOR représentée par M. Eric SAGE en qualité de gérant – route de Montpellier, 2152 avenue Jean Moulin – 30380 Saint-christol-les-Alès,
- SARL TRESQUOISE ISOLATION représentée par M. Raymond LACROIX en qualité de gérant – Quart Saint Martin – 30330 Tresques,
- SARL ANTOVINC/MJM représentée par M. Vincent DENIZOT en qualité de gérant - 916 chemin de la Lègue Nord - 30560 Saint-Hilaire-de-Brethmas,

Considérant qu'au titre du lot 3, un opérateur économique a remis une offre dans le délai et les conditions impartis à savoir :

- SARL MENUISERIE BARJAVEL représentée par M. Anthony BARJAVEL en qualité de gérant – 1781 D Route de Nîmes - 30560 Saint-Hilaire-de-Brethmas,

Considérant qu'au titre du lot 4, neuf opérateurs économiques ont remis une offre dans le délai et les conditions impartis à savoir :

- SARL GRAND PERE ET FILS représentée par M. Romain GRAND en qualité de gérant – 35 chemin de Lariasse - 30340 Saint-julien-les-rosiers,
- EURL ADAM BAT représentée par M. Lahcen EL AOUADI en qualité de gérant – 3 rue du Sallet – 30200 Saint-Nazaire,
- SASU MONLEAU ISOLATION représentée par M. Mickaël MONLEAU en qualité de gérant – 1950 avenue du Maréchal Juin – 30900 Nîmes,
- EURL BECCHIA YANNICK représentée par M. Yannick BECCHIA en qualité de gérant – 1363 route de la Royale – 30520 Saint-Martin-de-Valgalgue

- SARL TRESQUOISE ISOLATION représentée par M. Raymond LACROIX en qualité de gérant – Quart Saint Martin – 30330 Tresques,
- SARL ANTOVINC/MJM représentée par M. Vincent DENIZOT en qualité de gérant - 916 chemin de la Lègue Nord - 30560 Saint-Hilaire-de-Brethmas,
- SARL RECOLOR représentée par M. Eric SAGE en qualité de gérant – Route de Montpellier, 2152 avenue Jean Moulin – 30380 Saint-Christol-les-Alès,
- SAS SN VINCENT représentée par M. Aurélien MARRON en qualité de gérant – 5 impasse Francis Poulenc – 30100 Alès,
- SASU NEY M ET R PLATRERIE représentée par Mme Marina NEY en qualité de gérante – 28 Rue des Trimarans – 34540 Balaruc-les Bains,

Considérant qu'au titre du lot 5, cinq opérateurs économiques ont remis une offre dans le délai et les conditions impartis à savoir :

- EURL FERRONNERIE MÉTALLERIE YANICK SANCHEZ représentée par M. Yanick SANCHEZ en qualité de gérant - 315 rue André Boulle – zone industrielle Bruèges Nord - 30100 Alès,
- SASU SD FERRONNERIE représentée par M. Stéphane DROGUE en qualité de gérant – Mas Randon, route de Cardet – 30350 Massanes,
- SASU METALLERIE GUIGAN représentée par M. Guillaume GANCETTI en qualité de gérant – 6 avenue du Général de Gaulle – 30200 Bagnols-sur-cèze,
- SAS MCM ENTREPRISE représentée par M. Jessy KLENE en qualité de gérant – 1579 avenue Joliot Curie – 30900 Nîmes,
- SAS VIP PLUS représentée par M. Sébastien ALLOUCHE en qualité de gérant – ZA la Garrigue, 430 avenue Blaise Pascal – 34170 Castelnau-le-Lez,

Considérant qu'au titre du lot 6, trois opérateurs économiques ont remis une offre dans le délai et les conditions impartis à savoir :

- SARL PINTO CARRELAGES représentée par M. Victor PINTO en qualité de gérant - 1 Chemin des Costes - 30140 Tornac,
- SARL MCS CARRELAGES représentée par M. Stéphane ROUSSEL en qualité de gérant – chemin des Rochers – 30360 Saint-Maurice-de-Cazevieille,
- EURL TEDDY CARRELAGE représentée par M. Teddy LANDION en qualité de gérant – Mas David – 30360 Vézénobres,

Considérant qu'au titre du lot 7, huit opérateurs économiques ont remis une offre dans le délai et les conditions impartis à savoir :

- SARL SANTOS ET FILS représentée par M. Christophe SANTOS en qualité de gérant - 43 boulevard du 8 Mai 1945 - 30110 La Grand'Combe,
- SARL LE CEVENOL représentée par M. Olivier DUMAS en qualité de gérant - Le Trial - 30140 Tornac,
- GIBELIN PEINTURE représentée par M. David GIBELIN en qualité de gérant – 128, rue du 11 Novembre 1918 – 30350 Lédignan,

- SARL SEB DECO représentée par M. Sébastien BARCA en qualité de gérant – 6, chemin du Bourguet – 30480 Cendras,
- SARL RECOLOR représentée par M. Eric SAGE en qualité de gérant – route de Montpellier, 2152 avenue Jean-Moulin – 30380 Saint-Christol-les-Alès,
- SARL ANTOVINC/MJM représentée par M. Vincent DENIZOT en qualité de gérant - 916 chemin de la Lègue Nord - 30560 Saint-Hilaire-de-Brethmas,
- SARL ARB PEINTURE représentée par M. Kévin RINGLET en qualité de gérant – 26, avenue des Glycines - 30720 Ribaute-les-tavernes,
- SARL SGP représentée par M. Madjid AMRANE en qualité de gérant – 5, chemin des Deux Mas – 30100 Alès,

Considérant qu'au titre du lot 8, cinq opérateurs économiques ont remis une offre dans le délai et les conditions impartis à savoir :

- SAS VIP PLUS représentée par M. Sébastien ALLOUCHE en qualité de gérant – ZA la Garrigue, 430 avenue Blaise Pascal – 34170 Castelnau-le-Lez,
- SAS ETS AGNIEL représentée par M. Olivier SLUSARSKA en qualité de gérant - 91 avenue des Pins d'Alep - 30100 Alès,
- SARL PAITA FRERES représentée par M. Gabriel PAITA en qualité de gérant – 327 B chemin du Stade - 30140 Bagard,
- EURL PCSB représentée par M. Gilles RANC en qualité de gérant – 28, avenue Youri Gagarine - 30100 Alès,
- SARL T2FM SODEV représentée par M. Thibaut FUMET en qualité de gérant – 40, rue du Mail - 30900 Nîmes,

Considérant qu'au titre du lot 9, cinq opérateurs économiques ont remis une offre dans le délai et les conditions impartis, à savoir :

- SAS ETS AGNIEL représentée par M. Olivier SLUSARSKA en qualité de gérant - 91 avenue des Pins d'Alep - 30100 Alès,
- EURL PCSB représentée par M. Gilles RANC en qualité de gérant – 28, avenue Youri Gagarine - 30100 Alès,
- SARL PAITA FRERES représentée par M. Gabriel PAITA en qualité de gérant – 327 B chemin du Stade - 30140 Bagard,
- EURL SABRAN représentée par M. Nicolas SABRAN en qualité de gérant – 1, chemin des caves – 30340 Saint-Privat-des-Vieux,
- SARL NICOLAS représentée par M. Eric NICOLAS en qualité de gérant – 32, chemin du Mas Cheylon – 30900 Nîmes,

Considérant qu'au titre du lot 10, cinq opérateurs économiques ont remis une offre dans le délai et les conditions impartis, à savoir :

- SAS VIP PLUS représentée par M. Sébastien ALLOUCHE en qualité de gérant – ZA la Garrigue, 430 avenue Blaise Pascal – 34170 Castelnau-le-Lez,

- SAS ETS AGNIEL représentée par M. Olivier SLUSARSKA en qualité de gérant - 91 avenue des Pins d'Alep - 30100 Alès,
- EURL PCSB représentée par M. Gilles RANC en qualité de gérant – 28, avenue Youri Gagarine - 30100 Alès,
- SARL T2FM SODEV représentée par M. Thibaut FUMET en qualité de gérant – 40, rue du Mail - 30900 Nîmes,
- EURL ENERGY TECH représentée par M. Ludovic BARROT en qualité de gérant – 340, chemin de la gare – 30350 Cassagnoles,

Considérant qu'au titre du lot 11, trois opérateurs économiques ont remis une offre dans le délai et les conditions impartis, à savoir :

- SAS AGNIEL ENERGIE représentée par M. Olivier SLUSARSKA en qualité de gérant - 91 avenue des Pins d'Alep - 30100 Alès,
- SAS VIP PLUS représentée par M. Sébastien ALLOUCHE en qualité de gérant – ZA la Garrigue, 430 avenue Blaise Pascal – 34170 Castelnau-le-lez,
- SARL PAITA FRERES représentée par M. Gabriel PAITA en qualité de gérant – 327 B chemin du Stade - 30140 Bagard,
- SARL AES représentée par M. Olivier JACQUET en qualité de gérant – ZA des carrières vieilles rue Nicolas Martin Stade - 30190 Saint-Chaptes,

Considérant qu'au regard des pièces à remettre au titre de l'offre, l'acheteur public a déclaré comme offre irrégulière conformément aux articles L2152-2 et R2152-1 du Code de la commande publique :

- au titre du lot 5, l'offre de la société SASU SD FERRONERIE, en raison de la non remise du mémoire technique,
- au titre du lot 5, l'offre de la société SAS MCM ENTREPRISE, en raison de la non remise du mémoire technique,

Considérant qu'au regard des renseignements demandés au titre de la candidature afférents à la capacité juridique, économique et technique et aux références professionnelles, l'acheteur public a admis l'ensemble des candidatures des opérateurs classés premiers ,

Considérant la proposition et le classement définitif de chacune des sociétés tels qu'annexés à la présente décision,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

- Est retenue au titre du lot 1 : maçonnerie, la SARL GRAND PERE ET FILS représentée par M. Romain GRAND en qualité de gérant - 35 chemin de Lariasse - 30340 Saint Julien les Rosiers pour un montant total du devis quantitatif estimatif HT de 24 780,00 € (vingt quatre mille sept cent quatre vingts euros hors taxes),
- Est retenue au titre du lot 2 : cloisonnement / doublage, la SASU MONLEAU ISOLATION représentée par M. Michael MONLEAU en qualité de gérant – 1950 avenue du Maréchal Juin – 30900 Nîmes pour un montant total du devis quantitatif estimatif HT de 18 376,29 € (dix huit mille trois cent soixante seize euros et vingt-neuf centimes hors taxes),
- Est retenue au titre du lot 3 : menuiseries, la SARL MENUISERIE BARJAVEL représentée par M. Anthony BARJAVEL en qualité de gérant – 1781 D ancienne route de Nîmes – 30560 Saint-Hilaire-de-Brethmas pour un montant total du devis quantitatif estimatif HT de 20 664,00 € (vingt mille six cent soixante-quatre euros hors taxes),
- Est retenue au titre du lot 4 : faux plafonds, la SARL TRESQUOISE D'ISOLATION représentée par M. Raymond LACROIX en qualité de gérant - Quart Saint-Martin - 30330 TRESQUES pour un montant total du devis quantitatif estimatif HT de 18 850,00 € (dix huit mille huit cent cinquante euros hors taxes),
- Est retenue au titre du lot 5 : serrurerie, SASU METALLERIE GUIGAN représentée par M. Guillaume GANCETTI en sa qualité de gérant - 6 avenue du Général de Gaulle – 30200 Bagnols-sur-cèze pour un montant total du devis quantitatif estimatif HT de 26 980,50 € (vingt-six mille neuf cent quatre vingts euros et cinquante centimes hors taxes),
- Est retenue au titre du lot 6 : carrelages / Faïences, la SARL MCS CARRELAGES représentée par M. Stéphane ROUSSEL en qualité de gérant - Chemin des Rochers – 30360 Saint-Maurice-de-Cazevieille pour un montant total du devis quantitatif estimatif HT de 17 481,65 € (dix sept mille quatre cent quatre-vingt un euros et soixante-cinq centimes hors taxes),
- Est retenue au titre du lot 7 : peinture, la SARL SANTOS ET FILS représentée par M. Christophe SANTOS en qualité de gérant - 43 boulevard du 8 Mai 1945 – 30110 La Grand'-Combe pour un montant total du devis quantitatif estimatif HT de 12 539,00 € (douze mille cinq cent trente-neuf euros hors taxes),
- Est retenue au titre du lot 8 : plomberie sanitaire, la SARL T2FM - SODEV représentée par M. Thibaut FUMET en qualité de gérant - 40, rue du Mail - 30900 Nîmes, pour un montant total du devis quantitatif estimatif HT de 15 245,00 € (quinze mille deux cent quarante-cinq euros hors taxes),
- Est retenue au titre du lot 9 : électricité, EURL SABRAN représentée par M. Nicolas SABRAN en qualité de gérant - 1, chemin des Caves – 30340 Saint-Privat-des-Vieux, pour un montant total du devis quantitatif estimatif HT de 15 534,00 € (quinze mille cinq cent trente-quatre euros hors taxes),
- Est retenue au titre du lot 10 : chauffage / climatisation, la EURL PCSB représentée par M. Gilles RANC en qualité de gérant - 28, avenue Youri Gagarine - 30100 Alès, pour un montant total du devis quantitatif estimatif HT de 38 921,75 € (trente-huit mille neuf cent vingt et un euros et soixante-quinze centimes hors taxes),
- Est retenu au titre du lot 11 : SSI, la SARL AES représentée par M. Olivier JACQUET en qualité de gérant – ZA des Carrières Vieilles rue Nicolas Martin Stade - 30190 Saint-Chaptes, pour un montant total du prix global et forfaitaire HT de 8 261,80 € HT (huit mille deux cent soixante et un euros hors taxes).

ARTICLE 2 :

Le délai global prévu pour l'exécution des travaux tous lots confondus est de cinq mois. L'exécution des travaux débute, pour chaque lot, à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la ville d'Alès et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le
Le Maire

17 NOV. 2025

Christophe RIVENQ

S 38

REpublique FRANCAISE
MAIRIE LES SABLES D'OLONNE

La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif du Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté Alès Agglomération, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déferlée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R421-7 du Code de Justice Administratif, les personnes résidant autre-terre et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.tlerecours.fr